

Envoyé en préfecture le 21/08/2025

Reçu en préfecture le 21/08/2025

Publié le 21/08/2025

ID: 059-215900176-20250819-M25048-AR

Arrêté nº M25. 048

## DÉLÉGATION DE FONCTION

Nous, Maire de la Ville d'Armentières,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-18 autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à des membres du Conseil Municipal, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints,

Considérant l'indisponibilité des adjoints,

## ARRETONS

Article 1er: Monsieur Grégory PICKEU, Conseiller Municipal délégué, est délégué pour remplir les fonctions d'Officier d'État Civil, lors des mariages des futurs époux:

qui seront célébrés le samedi 30 août 2025.

<u>Article 2</u>: Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en Mairie d'Armentières, le 19 août 2025 Signé : Le Maire,

Pour ampliation,

Pour le Maire et par délégation,

La Directrice Générale des Services

andrine LEBLEU

Jean-MicheMONPAYS